



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

### PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 15 mars 2011

#### Tractanda

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2010 (déjà en votre possession)
3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2010 (déjà en votre possession)
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2011
  - 4.1. Crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise
    - 4.1.1. Présentation
    - 4.1.2. Rapport de la commission financière
    - 4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise Fr. 130'000.-
  - 4.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011
    - 4.2.1. Rapport de la commission financière
    - 4.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011
5. Discussion sur l'avenir du Champ des Armes
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

\* \* \* \* \*

**M. Daniel Wiedmer**, Président du Conseil général, salue ses collègues du Conseil général (ci-après CG), le Conseil communal (ci-après CC), la représentante de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 accompagnée de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte. Le tractanda n'appelant aucune remarque, **M. le Président** donne la parole à **M. Reynald Emonet** pour procéder à l'appel.

## **1. Appel**

**Présents** : 25 Conseillers généraux

**Excusés** : Mmes Claudine Gullifa et Lise Seydoux et MM Philippe Alibert et Roland Dumoulin

**Absente** : Mme Aurélie Wasem

Six Conseillers communaux sont présents. M. Pierre-Alain Perroud est excusé.

## **2. Approbation du procès verbal du 13 décembre 2010**

Le procès-verbal du 13 décembre 2010 a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux.

Le P.V. n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du Conseil général.

**Au vote, le P.V. du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des 25 personnes présentes.**

## **3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2010**

Le procès-verbal du 14 décembre 2010 a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux.

Le P.V. n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du Conseil général.

**Au vote, le P.V. du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des 25 personnes présentes.**

## **4. Modification et approbation du budget d'investissement 2011**

### **4.1. Crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise**

#### *4.1.1. Présentation*

**M. le Président** donne la parole à **M. Jean-François Tomare**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que suite à une séance avec le VOG et dans le but d'avoir le maximum du réseau d'évacuation des eaux conforme, la possibilité de mettre une partie de la Reraise en système séparatif dans le cadre des travaux en cours a été examinée. Il s'agit du tronçon côté gauche de la route de quartier jusqu'à la hauteur du chemin de la Combettaz. Cela représente environ 11 habitations et la surface de route correspondante, soit les constructions de la rue de la Grande-Fin 37, 39 et 41 et chemin de la Reraise 5 à 17, 23 et 25. L'économie réalisée sur les participations VOG serait d'environ Fr 1'500.00 par année. Les tuyaux PVC diam. 200 mm pour le chemin de la Reraise et 400 mm pour le tronçon situé sur la route de la Grande-Fin seront posés dans la même fouille que l'adduction d'eau.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

#### *4.1.2. Rapport de la commission financière*

**M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la Commission financière (Ci-après CF). La CF donne son préavis favorable.

#### *4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif d'une partie de la Reraise : Fr. 130'000.-*

**M. le Président** soumet à l'approbation du CG ce crédit d'investissement.

**Au vote, ce dernier est accepté à l'unanimité des 25 membres présents.**

## **4.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011**

### **4.2.1. Rapport de la commission financière**

**M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF. La CF donne son préavis favorable.

### **4.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011**

**M. le Président** soumet à l'approbation du CG la modification du budget d'investissements 2011.

**Au vote, cette dernière est acceptée à l'unanimité des 25 membres présents.**

## **5. Discussion sur l'avenir du Champ des Armes**

**M. le Président** demande aux personnes qui doivent se récuser de le faire, soit MM Georges Emonet et Reynald Emonet.

**MM Georges Emonet et Reynald Emonet se récuse.**

**M. le Président** souligne que le CC a demandé au bureau de mettre ce point à l'ordre du jour. Le CC désire en effet ce soir connaître l'avis du CG sur le développement de la commune en général et l'affectation future du Champ des Armes. M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une discussion et non d'une vote. Il donne la parole à **M. Stéphane Vionnet**, Conseiller communal.

*Ce dernier s'exprime de la manière suivante : « Le Conseil communal est soucieux de préserver une certaine qualité de vie pour toutes les citoyennes et tous les citoyens d'Attalens. Le centre du village ne fait pas exception. La question de l'avenir du Champ des Armes est devenue récurrente tout au long de cette législature. Souvent, des citoyens s'en inquiétaient en s'adressant à un membre du Conseil communal. La question s'est également posée en séance du Conseil général.*

*Le Conseil communal lui aussi se pose cette question, et ce depuis que le processus de révision du PAL a été amorcé. Se questionner sur l'avenir de ce terrain et de son affectation oblige l'autorité communale à élargir son champ de vision en ne se focalisant pas uniquement sur le problème financier. Cet aspect doit bien évidemment être un critère de jugement important, mais la réflexion doit aussi s'articuler sur d'autres critères.*

*Bien que le Conseil communal et la commission d'aménagement aient proposé peu de terrains à bâtir pour les 15 prochaines années, la population ne va cesser de grandir. Prenons pour exemple les quartiers de la Jaqua et de Corcelles. Citons encore le terrain prévu aux Arsilliers ou encore les habitations qui seront réalisées au centre du village sous la forme de logements à structure intermédiaire. Ajoutons la future zone artisanale et le périmètre d'habitations qui y est prévu... ceci sans compter les terrains, reliques de l'ancien PAL, qui sont encore constructibles. Quoi que nous fassions, la population résidente va croître et le Conseil communal l'a dit : il faut chercher à maîtriser le développement et non pas le bloquer.*

*Ainsi, dans un avenir proche, quels seront les besoins d'une commune de plus de 3'000 habitants ?*

*L'avenir des communes de la Basse-Veveyse semble tendre vers un rapprochement qui prendra la forme d'une fusion. Le maintien d'un cercle scolaire regroupé et centralisé ne constituerait-il pas un atout important pour notre commune ?*

*Le cercle scolaire et ses infrastructures pourront-ils alors subsister dans leur périmètre actuel ? Si tel n'est pas le cas, faudra-t-il alors sacrifier le terrain de football de la Planche au profit d'un nouveau bâtiment ? Dans ce cas, où implanter alors un terrain, qui soit synthétique, qui pourrait être mis à disposition des sociétés et de la population ?*

*Au-delà de cela, les infrastructures sportives et de loisirs seront-elles suffisantes dans 5, 10 ou 15 ans ? Je vous informe dans ce sens qu'une étude est en cours de réalisation. Son objectif est d'analyser les besoins en matière d'infrastructures sportives et de loisirs pour la commune d'Attalens. Cette étude est réalisée par une étudiante de la haute école de gestion.*

*Une zone de détente, un poumon vert au centre du village, ne devrait-il pas être préservé et destiné au bien-être de la collectivité ?*

*Après ces quelques mots d'introduction, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de vous faire un bref historique des discussions qui ont eu lieu pour le terrain du Champ des Armes.*

*A l'écoute des citoyens et des membres du Conseil général qui représentent la population, le Conseil communal a rencontré les propriétaires du terrain plusieurs fois ces 5 dernières années. Dès le début des discussions, les propriétaires ont toujours relevé qu'ils n'étaient pas disposés à vendre ou échanger la totalité de leur terrain d'une surface de 19756 m<sup>2</sup>. Ils désiraient en effet en construire une partie, puisque cette possibilité était offerte, mais sous réserve d'une procédure menée de concert avec le Conseil communal. Le prix au mètre carré proposé par le Conseil communal semblait aussi poser problème, prix qui était supérieur à celui décidé par la commission d'acquisition des immeubles dans le cas d'un dossier qui touchait déjà ce terrain en 2006.*

*Au fil des séances, une proposition d'échange de terrain de gré à gré a vu le jour, ceci sous réserve de conditions posées par les propriétaires. La majorité de ces conditions ne posaient pas et ne posent toujours pas de problèmes. Il s'agit notamment de la réalisation d'une route interne reliant la route de Vuarat et la rue de Corcelles, un partage des frais d'équipement et de synergies éventuelles entre la commune et l'hoirie, par exemple pour la réalisation d'un parking commun.*

*Dans le cadre de la procédure de révision du PAL, le Conseil communal a ainsi proposé un échange de terrain mètre carré constructible pour mètre carré constructible, tel que présenté au beamer. Cette proposition a été clairement identifiée comme étant la dernière que le conseil était prêt à faire. En réponse, les propriétaires ont fait une contre-proposition : un échange de 1 à 1 des mètres carrés de surface brute de plancher. Au vu des caractéristiques propres à chaque terrain et de leur affectation dans le nouveau plan d'aménagement local, l'indice brut d'utilisation du sol impliquerait que la commune cède environ un tiers de plus de son terrain pour acquérir une surface de 7'000 m<sup>2</sup>. Sur la base de ces éléments, qui sont d'ailleurs décrits dans le tableau projeté au beamer, la commission de l'aménagement du territoire et le Conseil communal ont décidé de suspendre la discussion avec les propriétaires.*

*Pour information, le prix estimatif du mètre carré en zone d'intérêt général s'élèverait, selon la commission d'acquisition des immeubles à Fr. 61.- non-équipé. Le prix estimé du mètre carré en zone résidentielle moyenne densité B s'élèverait quant à lui entre Fr. 200.- et Fr. 250.- non-équipé.*

*La décision a toutefois été prise d'ouvrir la discussion au sein du Conseil général.*

*Pourquoi ?*

*Et bien, si dans un avenir proche ou plus éloigné la commune devait acquérir une partie ou la totalité de ce terrain, alors cette acquisition prendrait la forme d'une transaction immobilière. Une telle transaction impliquerait alors une décision du Conseil général.*

*Le Conseil communal souhaite ainsi connaître la tendance de l'organe législatif sur ce sujet. Il lui semblerait en effet improductif d'aller plus avant dans ce dossier, si d'aventure la proposition qui pourrait être soumise ne devait pas être validée.*

*La réflexion de la commission de l'aménagement du territoire et du Conseil communal s'articule actuellement autour de la question suivante : « Faut-il maintenir l'affectation prévue du Champ des Armes au nouveau PAL ou affecter ce terrain au plan directeur d'utilisation du sol, donc en zone agricole, pour ne pas perdre la possibilité à l'avenir de bénéficier d'une réserve de terrain au centre du village ? »*

*C'est donc sur la base de cette question que la commission de l'aménagement du territoire et le Conseil communal souhaitent que la discussion ait lieu, ceci indépendamment de toute la procédure de négociation qui pourrait s'en suivre, puisque, rappelons-le la compétence en matière d'aménagement du territoire appartient à l'organe exécutif.*

*Je vous rappelle donc les bases de cette discussion :*

- Doit-on préserver une zone de détente, un poumon vert, au centre du village, afin de le mettre à disposition de la collectivité ?*
- Nos infrastructures sportives et de loisirs seront-elles suffisantes dans 5, 10 ou 15 ans ?*
- En cas de fusion de communes, un cercle scolaire regroupé et centralisé ne constituerait-il pas un atout important pour Attalens ?*
- Les infrastructures actuelles du cercle scolaire pourront-elles subsister à l'avenir dans leur périmètre actuel ?*

- *Faudra-t-il sacrifier des surfaces (terrain de football de la Planche) au profit d'un nouveau bâtiment et alors où implanter ces surfaces ?*
- *Donc, pour résumer, quels seront les besoins d'une commune de plus de 3'000 habitants ? »*

**M. le Président** remercie M. Vionnet. Il retient de cette introduction qu'une étude est en cours et pense que le CC serait bien inspiré d'attendre ce rapport avant d'aller plus avant. Il lui semble délicat que le CG puisse donner un avis circonstancié sur les infrastructures sportives. La présentation montre l'embarras du CC et celui du CG. Ce dernier peut-il donner un avis ? M. le Président estime finalement qu'il faut garder toutes les options ouvertes quant à l'affectation et l'utilisation de ce terrain et ouvre ainsi la discussion.

**M. Dominique Beaud** estime qu'acheter 7'000 m<sup>2</sup> n'est pas réaliste, si la construction d'un terrain de football est envisagée. Il faut en tout cas un hectare.

**M. Dominique Savoy** demande si la répartition présentée peut être modifiée.

**M. Vionnet** répond qu'il s'agit de la configuration mise à l'enquête. Toutefois, suite aux oppositions, le PAL devra être remis à l'enquête. Il ajoute que le CC doit pouvoir définir précisément les besoins de la Commune en matière de zones d'intérêt général.

**M. Laurent Menoud** demande si le plan présenté correspond à celui du nouveau PAL.

**M. Vionnet** répond par l'affirmative tout en précisant que la discussion avec les propriétaires n'a pas pu être finalisée.

**M. Philippe Python** demande de quelle manière l'étude a été mandatée.

**M. Michel Savoy**, Syndic, répond que le CC a été approché par une étudiante de la Haute école de gestion à Yverdon qui doit réaliser un travail de master. Ce dernier est axé sur une évaluation des besoins de la commune en matière d'infrastructures sportives et de loisirs. Ce travail est suivi par un professeur de cette école et devrait être présenté d'ici à cet été. Les sociétés de la paroisse et les communes de la Basse-Veveysse ont été averties que Mme Chouvaloff prendrait contact avec elles. Cette étude n'a pas été planifiée, ni préméditée, et a été proposée au moment où le PAL aboutissait.

**Mme Carole Dumas** considère qu'il faut préserver du terrain au centre du village. Elle estime que les 7'000 m<sup>2</sup> ne sont pas suffisants et qu'il est trop tôt pour geler la transaction. Il se pourrait que la commune regrette dans 10 ans d'avoir uniquement 7'000 m<sup>2</sup> à disposition et de ne pas avoir préservé l'ensemble du terrain. Elle ajoute qu'avec la configuration actuelle, le solde de 12'000 m<sup>2</sup> pourrait être rapidement construit.

**M. Menoud** demande si la volonté de la commune était de réserver plus de terrain. A-t-elle dû diminuer ses prétentions ?

**M. le Syndic** répond que le CC n'a pas été aidé par l'affectation peu précise de ce terrain dans l'ancien PAL. Le CC a entamé des négociations dès le début de la législature. Plusieurs propositions ont été faites. Le CC estime que tout ce qui pouvait être proposé l'a été. Le but de la discussion de ce soir est de connaître l'avis du CG, tout en sachant que le CC doit respecter des délais pour finaliser le dossier du PAL.

**M. Dick perroud** estime que 7'000 m<sup>2</sup> ne sont pas suffisants pour un terrain de football. Il relève l'avantage d'un complexe scolaire groupé. Avec l'évolution de la commune, un besoin de place sera certainement nécessaire. Il faut donc éviter de faire des erreurs et se préserver un maximum de terrain pour élargir au besoin le cercle scolaire, ou encore développer des activités parascolaire et de loisirs.

**M. Olivier Emonet** demande si 7'000 m<sup>2</sup> permettent de réaliser une installation scolaire et des places de parc.

**M. Vionnet** répond par l'affirmative.

**M. Olivier Emonet** relève que si le CC n'accepte pas la négociation, il risque alors de ne rien avoir.

**M. Vionnet** lui répond par la question suivante : doit-on accepter les conditions des propriétaires telles quelles ?

**M. Dominique Savoy** est conscient que la commune a besoin du maximum de terrain. Il estime qu'il ne faut pas attendre plus. Même si la différence de prix est grande, le maximum de terrain possible devrait être demandé.

**M. Vionnet** rappelle que le CC doit prouver le besoin pour une zone d'intérêt général. A l'heure actuelle, il est difficile d'être précis.

**M. Dominique Savoy** estime qu'il est possible de motiver le besoin en évoquant les fusions de communes et l'évolution future de la commune.

**M. Vionnet** relève que c'est toutefois difficile actuellement. Il demande néanmoins s'il faut mettre ce terrain au plan directeur, donc en zone agricole. Si le besoin s'en fait sentir et est prouvé à futur, il sera alors possible de le remettre en zone.

**M. Menoud** demande si le CC a déjà un projet pour cette parcelle. Une étude urbanistique et une évaluation monétaire ont-elles été faites ?

**M. Vionnet** répond par l'affirmative concernant l'évaluation monétaire.

**M. le Syndic**, concernant l'urbanisation de ce secteur, répond qu'à l'heure actuelle il n'est pas possible de prouver que tel ou tel bâtiment pourrait être construit sur ce terrain. Pour une commune de 3'000 habitants, les bâtiments scolaires sont suffisants. Un doute subsiste par rapport aux fusions, aux rapprochements de cercles scolaires. Se pose aussi la question de l'avenir des clubs sportifs de la paroisse. Ces inconnues rendent difficile l'évaluation des besoins, ce que les propriétaires savent d'ailleurs. Le CC se dirige toutefois dans la direction de mettre ce terrain au plan directeur. En effet, si ce développement voit le jour, il faudra des réserves.

**M. Menoud** demande ce qu'il se passera, si le CC ne fait rien.

**M. Vionnet** répond qu'il ne sera pas possible de trouver un arrangement dans le temps imparti pour remettre le PAL aux autorités cantonales.

**M. Menoud** estime que la commune doit investir, en mettant de côté les réflexions liées au retour sur investissement.

**M. le Syndic** se demande si actuellement la commune peut perdre du terrain qui pourrait être destiné à des infrastructures sportives ou de loisirs.

**M. le Président** résume les éléments principaux de la discussion :

- le terrain proposé en échange implique une différence de quelques 2 millions de francs qui seraient à « charge » de la commune.
- Le terrain proposé au PAL en ZIG ne semble pas suffisant.
- Une vision d'ensemble sur le futur de la commune manque aux autorités pour définir le besoin de cette zone d'intérêt général.

**Mme Dumas** relève que l'option du plan directeur n'est pas si mauvaise, car il est possible de revenir à futur dans une négociation. Si des doutes subsistent, il faut pouvoir attendre des résultats. En effet, si le CC ne fait rien, alors les 12'000 m2 risquent d'être construits très rapidement. Elle ajoute qu'il appartient au Conseil communal de gérer l'aménagement du territoire et non aux propriétaires privés.

**M. Vionnet** rappelle que le terrain des Arsilliers pourrait être bloqué en vue de futures discussions.

**M. Besse** relève que la commune n'est pas propriétaire au centre du village, si ce n'est la parcelle n°4 sur laquelle un projet d'appartements protégés devrait voir le jour. Le Champ des Armes est proche de l'école et du complexe sportif, au centre du village, et pourrait être intéressant à long terme. Il ajoute qu'être propriétaire au centre du village permettrait de construire des équipements communs.

**M. Dominique Savoy** demande si le terrain resterait propriété de l'hoirie au cas où il devait être mis au plan directeur.

Il lui est répondu par l'affirmative.

**M. Dominique Savoy** relève donc qu'on ne fait que reporter le problème. Il faudrait acquérir le plus de terrain possible aujourd'hui.

**Mme Fabienne Tâche** salue l'intérêt du CC et le fait qu'il se projette dans le futur, sans avoir à réagir dans l'urgence. Si le terrain est en zone agricole, dans quelle mesure le CC pourrait entrer à nouveau en négociation ? Elle ajoute que le rapport des prix des terrains est disproportionné. Pourquoi ne pas échanger m2 par m2.

**M. Vionnet** répond que cette proposition a été rejetée.

**Mme Tâche** demande si le CC aurait son mot à dire dans un PAL futur, au cas où ce terrain devait être mis au plan directeur.

**M. Vionnet** répond par l'affirmative. Il ajoute que ce terrain pourrait même être réaffecté avant la fin de ce nouveau PAL.

**Mme Tâche** relève donc il n'y a pas de grand risque. Elle ajoute que les propriétaires pourraient avoir un intérêt à futur de densifier leurs parcelles, en regard de la politique actuelle en matière d'aménagement du territoire.

**M. Beaud** souligne que l'estimation des Arsilliers à Fr. 250.-/m2 non équipé semble trop élevée. Il ajoute que si la commune est prête à mettre Fr. 600'000 pour le parking de la Condémine, elle peut aussi dépenser de l'argent pour ce terrain.

**M. Christophe Perroud** demande si les propriétaires peuvent développer un projet d'intérêt général en privé.

**M. Vionnet** répond par l'affirmative. Cette idée n'a toutefois pas été abordée par les propriétaires.

**Mme Tâche** estime que le CC pourrait partir sur un ordre de grandeur de 10'000 m2, puisqu'il s'agit de la surface minimale pour un terrain de football.

**M. Dick Perroud** demande si le solde des 12'000 m2 pourraient être construits rapidement.

**M. Vionnet** répond par l'affirmative, tout en précisant que cette parcelle est soumise à PAD obligatoire.

**M. Dick Perroud** souligne que les Arsilliers pourraient être vendus pour financer une réserve d'achat.

**M. Raymond Tinguely** relève que l'on se fige sur le nombre de m2 pour quelque chose que l'on voudrait faire, mais qu'on ne peut pas faire. Pourquoi insister sur ces 7'000 m2. Il ne faut pas se bloquer sur cette surface.

**Mme Christiane Dewarrat** demande si le CC a proposé d'acheter toute la parcelle.

**M. Vionnet** répond par l'affirmative.

**M. Robert Vial** souligne qu'il n'est pas possible de faire un terrain de football au centre, notamment avec le problème des parkings, et en regard du prix au m2 relevé par le CC. Il n'est pas envisageable de dépenser autant pour faire un terrain de football.

**M. Python** fait mention d'une étude réalisée par une banque sur le marché immobilier en Suisse romande. Il en ressort que 7 ans s'écoulent du moment où on parle de crise et quand cette dernière arrive. Une bulle immobilière en Veveyse est d'ailleurs pendante. Il se demande s'il ne faut pas changer de point de vue et regarder ce qu'il est possible de faire en matière d'aménagement du territoire avec les communes voisines.

**M. Vionnet** répond que le plan directeur régional est en cours. Il ajoute que si le CC met le terrain au plan directeur, il ne s'agit en aucun cas d'une sanction envers l'hoirie.

**M. Olivier Emonet** demande si les 7'000 m2 ont été déterminés selon la structure du terrain, car une route figure sur le plan.

**M. Vionnet** répond que c'est suite à une discussion avec les propriétaires que cette répartition a été effectuée. Il en est de même de la route.

**M. Menoud**, au nom du groupe OSE, s'exprime de la manière suivante : « *Le groupe OSE salue l'initiative du CC d'informer le CG et de lancer cette discussion avec le législatif, et ceci alors que nous en sommes aux premiers stades de réflexion et négociations avec les propriétaires. Cette démarche correspond à un vœu transmis par les groupes PCS et UO-PS lors d'une réunion inter-parti tenue en décembre dernier, afin que le débat ait lieu et que les informations soient échangées entre législatif et exécutif, voire la population dans son ensemble. Pour revenir au sujet de ce soir, le groupe OSE encourage le CC à poursuivre les démarches avec les propriétaires afin qu'une zone d'intérêt général soit réservée dans ce secteur stratégique pour l'enseignement et les activités sportives. Il est très important que le CC garde une vision d'avenir pour l'aménagement du centre du village et puisse disposer d'une surface permettant l'extension de projet scolaire et d'activités pour tous.* »

**M. le Président**, en l'absence de déclarations des autres groupes politiques, remercie le CC et clôt la discussion.

**MM. Georges Emonet et Reynald Emonet réintègrent la séance.**

## **6. Informations du Conseil communal**

**M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier informe le CG que lors d'une rencontre avec la commission financière, il avait été rappelé que la loi sur le travail fixe à 45 heures le maximum par semaine, ceci dans un but de protection des travailleurs. En prenant le cas de M. Diaz, il semblerait que ce dernier fasse 49 heures. La commune serait donc hors cadre légal. Renseignements pris auprès du service du personnel de l'Etat de Fribourg, la loi sur le travail fixe un nombre d'heures maximal pour une activité. Dans le cadre de l'activité de caissier communal, le Conseil communal respecte le cadre légal de 45 heures maximal par semaine et n'est donc pas responsable. Si le collaborateur doit, pour des raisons personnelles, demander l'autorisation d'une activité accessoire, alors le Conseil communal peut l'autoriser en demandant toutes les garanties nécessaires à la bonne marche de son travail. Le collaborateur est donc responsable dans ce cas de figure.

M. le Syndic ajoute que le CC élabore un Projet de logements à structure intermédiaire (pour aînés et personnes à mobilité réduite) en collaboration avec la *Société coopérative et immobilière La Cité*. Cette collaboration prendrait la forme d'une mise à disposition de la parcelle n°4 sous l'ancien Landi sur la base d'un droit de superficie. De plus amples informations seront transmises lors de la prochaine séance du 5 avril 2011. Ensuite les modalités du droit de superficie seront déterminées et proposées au CG pour approbation.

Concernant l'abri bus de Bossonnens, et suite à un contact pris avec le Syndic de Bossonnens, M. le Syndic précise que la réalisation d'un abri est intégré dans le projet de rénovation de la gare de Bossonnens. Ce projet est financé en partie par le Canton avec participation de la commune de Bossonnens et les TPF. Le concept doit être avalisé par tous les partenaires, y compris la commission Valtraloc du canton. Cela fait plusieurs années que le projet est en discussion à Fribourg.

M. le Syndic ajoute que la loi sur les communes a été modifiée. S'agissant des délais pour faire opposition contre les décisions du Conseil communal, les modifications de la loi sur les communes ne touchent que les cas relevant des procédures pénales. L'ancienne loi prévoyait 30 jours pour adresser une réclamation au Conseil communal. Ce délai est passé à 10 jours. Les règlements communaux devront donc prochainement être adaptés en conséquence.

M. le Syndic rappelle que des candidats pour faire partie des commissions tourisme et transport de la Région Glâne-Veveyse sont bienvenus.

**M. le Président** donne la parole à **M. Robert Savoy**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG qu'un audit de la déchetterie a été réalisé par Swissrecycling en juin 2010. Des propositions d'améliorations ont été émises. Ces propositions seront analysées par le personnel de l'édilité et soumises à la commission des déchets et au CC. L'auditeur a conclu que la déchetterie est très bien organisée et est adaptée à une commune de 4'000 habitants. La déchetterie d'Attalens est citée en exemple auprès d'autres communes.

M. Robert Savoy ajoute que l'ancien local du feu a été attribué au service de la conciergerie qui devra entreposer la nacelle élévatrice. Un des garages occupés par la conciergerie sera libéré et mis à disposition de la SDA pour stocker les chaises des concerts et les bacs de décoration du village qui sont de plus en plus nombreux.

M. Savoy informe le CG que la police de proximité a transmis un rapport annuel. Des améliorations sont relevées concernant le parking des lotos, le parking du centre, la circulation des camions dans les quartiers en construction, et sur le fait qu'il y a moins de déprédations à l'école notamment le samedi soir lors des soirées Midnight. Le parking de l'école constitue toujours un point négatif. En 1 an, la police relève :

- 6 accidents de la circulation
- 150 interventions (vols de vélos, dommages à la propriété (5), incendies, avis de pertes, vols par effraction (7), vols par introduction clandestine (3))
- 14 contrôles radars et 108 réquisitions.

**M. le Président** donne la parole à **M. Tornare**. Ce dernier informe le CG que la commission de projet Valtraloc a été nommée par le CC. Elle est composée de M. Pierre-Alain Perroud pour la commission de l'énergie, de M.



Georges Emonet pour la commission financière, de M. le Syndic, de la commission des routes dans son intégralité et de lui-même.

**M. le Président** donne la parole à **M. Vionnet**. Concernant la demande de borne pour véhicules électriques, ce dernier souligne que, selon contact pris avec Groupe E, il n'y a pas encore d'installation prévue pour l'instant. Groupe E analyse les meilleurs endroits pour implanter les bornes (centres commerciaux par exemple). Le coût des bornes est encore en cours d'analyse, de même que l'analyse des besoins techniques en matière de câblage. Le CC pourrait reprendre contact dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2011 pour envisager une collaboration avec la mise en service d'un réseau public qui figurerait sur les points de distribution de Groupe E. Les modalités ne sont pas encore définies (coût, entretien, etc.)

M. Vionnet donne ensuite une information sur règlement relatif aux participations financières des propriétaires fonciers aux équipements routiers de la commune. Le 13 décembre 2010, le Conseil communal proposait au Conseil général d'adopter le règlement sur les participations des propriétaires aux équipements routiers de la commune. Suite à différentes remarques, le Conseil général a décidé de remettre l'adoption de ce règlement à une séance ultérieure. Ces remarques ont été prises en compte et des modifications ont été apportées. Ces modifications avaient pour objectif de faire participer les propriétaires de nouveaux quartiers mis en zone à bâtir aux équipements routiers. Ces modifications ont été soumises pour préavis aux services de l'Etat concernés.

Des préavis négatifs ont été émis par ces services. Ils portaient sur les aspects suivants :

1. Cibler la participation de certains propriétaires n'est pas conforme à l'article 81 de la constitution et principalement au respect du principe de l'égalité de traitement.
2. Restreindre le champ d'application du règlement aux nouveaux quartiers et ne pas faire participer tous les propriétaires retirant un avantage des ouvrages crée des incohérences avec le règlement type proposé par le Canton.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal a décidé de ne pas proposer ce règlement. Qui plus est, l'article 96 LATeC prévoit que la réalisation d'équipements de base, notamment leur financement, peut en l'absence de règlement communal être réglé par convention. Dès lors, la commune, d'un commun accord avec les propriétaires, pourrait soumettre au Conseil général une convention. Bien évidemment, une telle convention doit être acceptée par les propriétaires. Si tel ne devait pas être le cas, alors les frais de réalisation de ces équipements routiers seraient à charge de la commune.

Pour ce qui est de la reprise des installations par la commune, leur affectation à l'usage commun et leur entretien, la loi sur les routes contient les dispositions nécessaires qui doivent être respectées. Ainsi, selon l'art. 17 de la Loi sur les routes, les routes construites par des particuliers sur leur propre fonds sont affectées à l'usage commun par décision du CC.

**M. le Président** donne ensuite la parole à **M. Roland Besse**, Vice-Syndic. Ce dernier informe le CG que le CC a décidé de verser une aide financière à l'association Solidarité'eau suisse. Cette aide versée en 2011 s'élèvera à Fr. 1'765.80, correspondant aux 176'578 m3 consommés en 2010.

## **7. Divers**

**M. Menoud** relaye une demande des habitants de la Reraise et de la Grande-Fin pour assurer la sécurité du chantier dans ce secteur.

Le CC en prend note.

**M. Python** demande où en est la construction de la salle de gym.

**M. Vionnet** répond que suite à des dégâts d'eau, un retard important a été pris, ceci à cause de pompes défectueuses. La solution préconisée est d'installer un système gravitaire. L'intérieur de la salle sera terminé fin mai. La salle ne sera toutefois pas ouverte tant que le système gravitaire ne sera pas terminé.

**Mme Tâche**, concernant solidarité'eau suisse, demande si cette aide sera versée automatiquement à l'avenir. Dans le cas contraire, doit-elle faire une demande formelle.

**M. Besse** prend note de la demande qui sera mise en suspens dans le cadre de l'élaboration des budgets suivants.

**M. Menoud** se réfère à un article paru dans la presse en fin d'année 2010. Il avait appris que le CC travaillait sur un projet de voiture à gaz. Qu'en est-il ?

**M. le Syndic** répond qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation de cet article qui était en relation avec la voiture *Mobility*. Il précise que le CC cherchait une solution pour utiliser le rendement du fonds Martine Dewarrat. En collaboration avec le bureau d'ingénieurs *Energie Concept*, ce dernier avait, à titre gracieux, proposé d'étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de l'Auberge de l'Ange, bâtiment le plus gourmand en énergie, et d'utiliser le rendement en l'attribuant au fonds. L'étude s'est révélée non concluante. Un projet d'achat de voiture écologique à disposition de la population et du personnel communal a ensuite été analysé. Ici aussi, l'analyse s'est révélée non concluante. C'est dans ce cadre que des chiffres ont été comparés avec la voiture *Mobility*. Les prix étaient identiques, donc trop élevés.

M. le Président clôt la séance en souhaitant que le nouveau CG qui sera élu aura plaisir à débattre, à poser des questions pertinentes reflétant l'opinion des citoyens. Il ajoute que le CG a la chance de participer au développement de la commune. Il adresse tous ses vœux de succès aux futurs nouveaux élus.

**M. le Président** lève la séance. Il est 21h05.

**Le Secrétaire**

**Alexandre Tangerini**



**Le Président**

**Daniel Wiedmer**

